

Tous les mercredis après-midi, les élèves licenciés à l'UNSS sont pris en charge par un professeur d'EPS (Mme Dumas).

La plupart du temps les élèves participent à des compétitions sous forme de tournois contre les élèves des collèges alentours (Monistrol, Yssingeaux, Retournac, Ste Sigolène, Tence, Dunières, St Didier...) et les horaires sont donc variables en fonction du lieu des rencontres (généralement de 13 à 17h).

Les activités sportives proposées sont diverses et variées :

- Sports collectifs : handball, football, futsal, basket
- Sports de raquette : badminton, tennis de table
- Activités athlétiques : crosse, athlétisme hivernal/athlétisme estival (sous forme de triathlon comprenant une course, un saut et un lancer)
- Activités de pleine nature : VTT, run and bike, raids multi activités, ski nordique
- Autres activités dépendants du nombre de participants : équitation, escalade, natation

**Comment s'inscrire ?**

Tout élève désirant se licencier à l'Association Sportive du collège Notre Dame de la Faye devra rendre à son professeur d'EPS ou lors d'une permanence qui aura lieu **le mercredi 13 septembre de 13 h 30 à 15 h 30 en salle EPS :**

- ‡ le coupon « autorisation parentale »
- ‡ 1 chèque de **20 euros** libellé à l'ordre de : « **Association Sportive** » (pour info, le certificat médical n'est pas obligatoire).

Le planning des activités sera communiqué ultérieurement et affiché sur le panneau prévu à cet effet dans la cour du collège.

De même, les élèves devront s'inscrire par voie d'affichage afin de participer aux activités du mercredi **AU PLUS TARD LE LUNDI APRES MIDI !!!**

Il n'y a aucune obligation à venir tous les mercredis après-midi, **le sport scolaire étant basé sur le volontariat des élèves.**



**AUTORISATION PARENTALE**

**Année 2017-2018**

Je soussigné \_\_\_\_\_

autorise mon enfant (nom prénom) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ né le \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_ à participer

aux activités de l'association sportive de collège Notre Dame de la Faye d'Aurec sur Loire, à se déplacer sous la responsabilité des enseignants en transport collectif ou si nécessaire en voiture individuelle.

De même, j'autorise les responsables de l'UNSS de prendre, en cas d'urgence, les décisions médicales qui s'imposent.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

Signature du représentant légal :